

SOCIETE 3F SEINE-ET-MARNE
Société anonyme d'habitations à loyer modéré
Au capital de 30 837 570 €
Siège social : 32, cours du Danube 77700 SERRIS
RCS MEAUX B 784 825 069

Certifié conforme

Serris, le 20/08/2024

La Directrice Générale

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 21 JUIN 2024**



EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Le 21 juin 2024 à 09h45, les actionnaires de la société 3F SEINE-ET-MARNE, société anonyme d'habitations à loyer modéré, au capital de 30 837 570 €, dont le siège social est à SERRIS 77700, 32 cours du Danube, se sont réunis en assemblée générale mixte, au siège social, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 juin 2024, par le conseil d'administration, dans la forme prescrite par les statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée de tous les actionnaires présents à l'assemblée, tant en leur nom que comme mandataires.

Mr Franck VIVIER préside la séance.

IMMOBILIERE 3F, représentée par M. Olivier PERRET, l'actionnaire présent et acceptant, représentant tant par lui-même que comme mandataire, est appelé aux fonctions de scrutateur.

Mme Karen TREAND est désignée comme secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, le président constate que d'après la feuille de présence, les **5** actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **2 043 301** actions sur les 2 055 838 actions composant le capital social.

L'assemblée générale réunissant plus du quart des actions ayant le droit de vote, et étant ainsi en mesure de délibérer sur la totalité des points inscrits à l'ordre du jour, est déclarée régulièrement constituée.

M. Benjamin CENSE Commissaire aux comptes est représentant du Cabinet RSM France,

Concernant les représentants du CSE à l'Assemblée, Nicolas PAYET est présent, Pascal ROBIN est excusé.

Il est précisé que, compte tenu des règles de la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003, les voix pouvant s'exprimer au sein de l'assemblée sont au nombre de 20 558 269.

La feuille de présence, certifiée par les membres du bureau, restera déposée au siège social conformément à la loi.

ONZIÈME RÉOLUTION : EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de **Monsieur Gilbert CALASCIBETTA** arrive à expiration ce jour, décide de désigner en remplacement **Monsieur Joseph LEVY**, pour une durée de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité
par 15 248 454 voix pour et 0 voix contre.***

DOUZIÈME RÉOLUTION : EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de **Monsieur Patrice MEULLEMIESTRE** arrive à expiration ce jour, décide de désigner en remplacement **Monsieur Damien FEUVRIER**, pour une durée de trois ans venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité
par 15 248 454 voix pour et 0 voix contre.*
